

### 3 : Collectif d'entreprises

Vous souhaitez vous rapprocher d'une entreprise ou créer un GIE <sup>1</sup>? FCI peut vous aider. Nous cofinançons l'assistance **d'un ou plusieurs experts spécialisés dans des domaines directement liés au projet de groupement**. Faites-nous part de vos intentions de rapprochement d'entreprises pour vous aider dans votre accompagnement par les professionnels adéquats.

#### Qui peut bénéficier de cette aide ?

Tout adhérent à jour de cotisation peut solliciter FCI sur ce type d'action pour un projet de GIE – rapprochement ou fusion et autres types de collaboration.

Nombre de projets accompagnés limités.

#### Pour quels projets ?

Rapprochement (fusion-acquisition)

Création d'un GIE

Et autres structures collaboratives

#### Où cela se passera ?

L'un au moins des bénéficiaires du service doit être basé en Franche-Comté.

#### Quand démarre l'action ?

Vous pourrez bénéficier de ce service à partir de Septembre 2011

#### Combien coûte ce service ?

Le service est gratuit pour les adhérents à jour de cotisation.

#### Pourquoi bénéficier de cette aide ?

FCI pourra couvrir une partie des frais afférant à l'intervention d'un ou plusieurs experts jusqu'à un certain montant.

Ces interventions seront à répartir sur une période selon vos impératifs et objectifs, par un expert en rapprochement d'entreprises.

L'expert pourra vous conseiller et vous guider dans vos démarches, voire assure lui-même à terme l'opération.

---

<sup>1</sup> Le Groupement d'Intérêt Economique est un regroupement d'entreprises préexistantes doté de la personnalité juridique, dont le but est de « faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ».

